

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

4 septembre 2026

Étaient présents :

Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication,

15 septembre 2026

Date de signature,

17 septembre 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 26

Votants 29

Étaient excusés, ont donné procuration :

M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-122	Convention de mise à disposition avec la Médiathèque départementale de la Seine-Maritime
-------------------	---

Monsieur le Maire expose que la bibliothèque est un service public culturel dont les missions sont définies par la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Elle contribue à garantir l'égal accès de tous les publics à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation.

Par ses missions, elle favorise le développement de la lecture, l'inclusion de tous les publics et concourt à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Trois orientations stratégiques avec plusieurs axes de développement ont été inscrits dans le schéma départemental de développement de la lecture publique 2024-2029 : faciliter, aménager et diffuser.

Afin de maintenir sur le territoire départemental une offre de service de lecture publique de qualité et une offre documentaire pour tous, le Département de la Seine-Maritime met à disposition des communes qui le souhaitent les services de la Médiathèque Départementale (MdSM).

Il convient donc à présent de renouveler le partenariat avec le Département de la Seine-Maritime avec une convention définissant les engagements respectifs de chacune des parties, aux fins de l'organisation, du fonctionnement et du développement de la médiathèque de Saint-Wandrille-Rançon / Rives-en-Seine et ce, pour une durée de trois (3) ans.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant que la convention bibliothèque publique niveau A proposée par le Département de la Seine-Maritime participe au développement culturel, économique et social d'un territoire ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention bibliothèque publique niveau A ;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET